

Les critères de qualité des indices de présence du loup

Dans le cadre plan national d'action, le réseau loup-lynx contribue au suivi de la population lupine. Ce suivi est basé notamment sur l'analyse d'indices de présence récoltés par les membres du réseau, spécialement formés à cet effet. Cette formation apporte une garantie technique de prise en compte des indices à partir de critères de qualité.

Dans la mesure où certaines personnes non formées pourraient découvrir des indices, il est admis qu'elles peuvent contribuer au suivi dans les conditions suivantes :

- Les indices qu'elles relèvent doivent être **envoyés à un correspondant** du réseau (par défaut, au service départemental de l'OFB), ou déclarés en ligne : <https://www.loupfrance.fr/suivi-du-loup/declarer-un-indice/> ;
- Ils doivent **respecter les critères de qualité listés dans la présente note** ;
- Cette procédure ne saurait remettre en cause l'organisation du réseau, qui repose sur un engagement de personnes formées.

Dans ces conditions, l'OFB s'engage à :

- **Former l'ensemble des personnes qui souhaiteraient contribuer activement** au réseau,
- **Prendre en compte l'ensemble des indices transmis** sous réserve qu'ils respectent les clauses minimales techniques.

Les indices de présence peuvent être des observations (visuelles ou issues des pièges photos), des traces, des carcasses de proies sauvages, des indices biologiques (poils, sang, urine et crottes), des hurlements, etc.

Les indices ne pourront être pris en compte que s'ils permettent d'identifier avec certitude :

- **La date** ;
- **Le département** ;
- **La commune** ;
- **Une carte avec la localisation précise de l'indice** ;
- **Les coordonnées de l'observateur** ;
- **Des images et mensurations précises des éléments décrits** (à ce titre, les images en provenance de pièges photographiques sont particulièrement attendues).

L'animateur régional du réseau pourra procéder à une vérification ou à une demande d'information complémentaire en cas de besoin.

Tout comme ceux recueillis par les membres du réseau, ces indices seront analysés sur la base de critères techniques (étudiés en formation) pour déterminer leur classement :

- **Retenu** (c'est-à-dire que les éléments permettent de converger vers l'identification d'un indice de loup) ;
- **Non retenu** (c'est-à-dire que les éléments ne permettent pas de converger vers l'identification d'un indice de loup) ;
- **Invérifiable** (c'est-à-dire que les éléments sont insuffisamment documentés pour permettre de conclure).

L'ensemble des indices reçus par le réseau sont intégrés au suivi de la population et font l'objet d'une publication sur les bulletins du réseau (voir site www.loupfrance.fr). En cours d'année 2022, un nouvel outil informatique permettra de suivre la remontée des indices de manière plus réactive.